

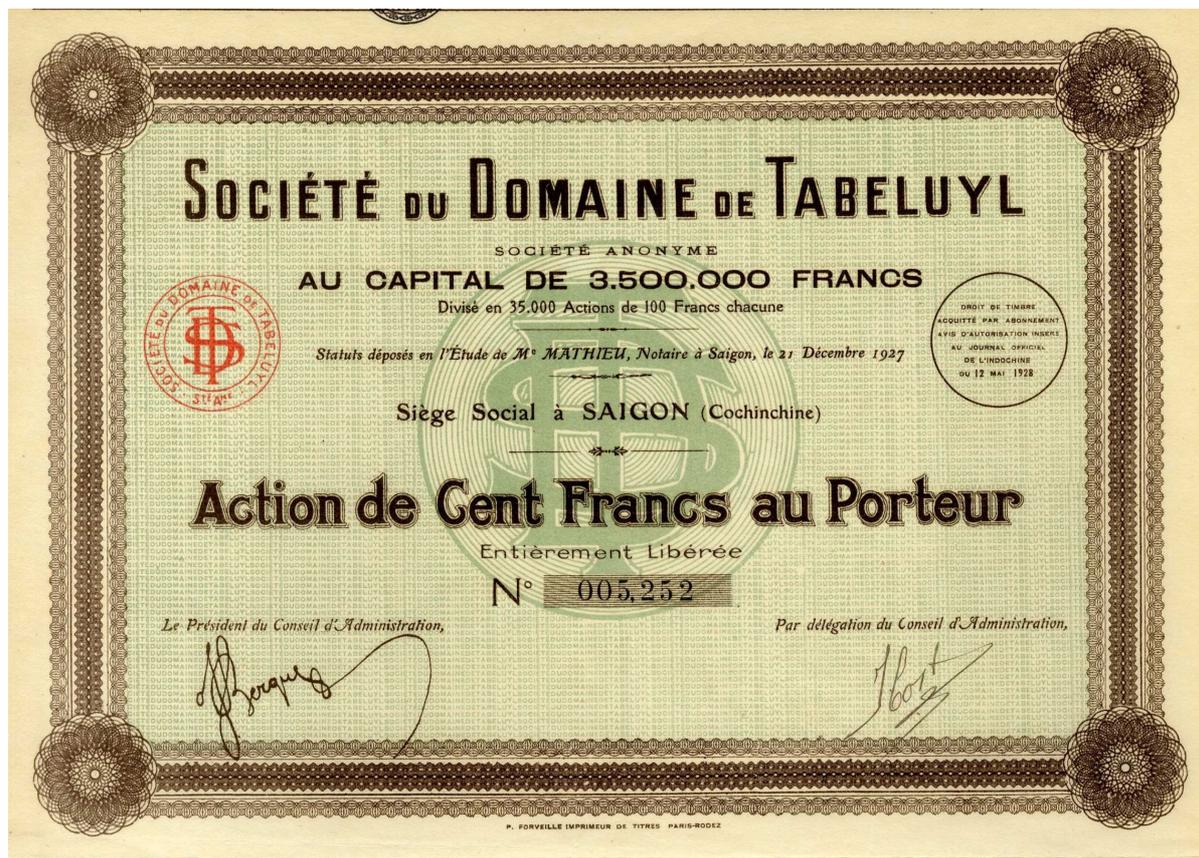
Publié le 2 mai 2015.
Dernière modification : 16 avril 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DU DOMAINE DE TABELYUL

Création de [Wm. G. Hale](#)
et des [Messageries fluviales de Cochinchine](#)

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1928)

Nous avons, le 20 janvier, publié un extrait des statuts de la Société du Domaine de Tablyul. « L'Opinion » du 4 février en publie les statuts. Les premiers administrateurs sont : MM. [\[Oscar\] Berquet](#) ¹, [E\[milien\] Bertrand](#) [\[Hale\]](#), [\[René\] Duchateau](#) [\[Hale\]](#), [Denisse](#) ², [Louis Jacque](#) [\[Comptoirs généraux de l'Indochine\]](#), [Lanoote](#) ³, [\[Charles\] Triadou](#) [\[Hale\]](#), les Messageries fluviales de Cochinchine et Hale et Cie.



[Coll. Serge Volper](#)
SOCIÉTÉ DU DOMAINE DE TABELYUL
Société anonyme

¹ [Oscar Berquet](#) (1865-1937) : directeur de l'enregistrement, planteur, dirigeant de sociétés.
² [Paul Maurice Dénisse](#) (Le Cateau-Cambrésis, 1885-Paris, 1956) : École supérieure de commerce de Paris. Passé d'agent à directeur de la Compagnie franco-asiatique des pétroles à Haïphong. Voir [encadré](#).
³ F. Lanoote : directeur de Nestlé à Saïgon, en fin de séjour. Déjà administrateur de la Compagnie coloniale d'Indochine avec Duchateau.

au capital de 3.500.000 fr.
divisé en 35.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Mathieu, notaire à Saïgon, le 21 décembre 1927

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 12 mai 1928

Siège social à Saïgon

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration: Oscar Berquet
Par délégation du conseil d'administration : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Notre étude financière.
Wm. G. HALE ET CO.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1928)

Elle gère, en effet, en Indochine, les sociétés suivantes :
Société du Domaine de Tabelyul (Exploitation forestière), au capital de 3.500.000 fr.
Siège à Saïgon.

Messageries fluviales de Cochinchine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mai 1929)

Filiales et participations :
La Société du domaine de Tabelyul vend des bois de chauffage, en particulier à la
Saïgonnaise de Navigation.

LES FONCTIONNAIRES-COMMERÇANTS
(*L'Écho annamite*, 9 août 1929)

M. Dujardin restera-t-il chef p.i.
du Service forestier ou se démet-
tra-t-il de ses fonctions pour
exercer librement celles d'ad-
ministrateur délégué de
la Société des planta-
tions de Tabelyul
(province de
Tây Ninh) ?

La circulaire du 1^{er} août de M. le gouverneur général est catégorique, relative aux prescriptions ministérielles concernant les fonctionnaires-commerçants.

Les fonctionnaires de ce genre *devront, ou bien se démettre immédiatement de leur emploi, ou bien cesser définitivement de participer aux affaires privées.*

M. Dujardin, qui se trouve dans cette catégorie de fonctionnaires, au vu et au su de tout Tâyninh, pour s'être occupé, d'abord, de la formation de la Société de Tabelyul, dont il était l'administrateur délégué tout en restant chef du cantonnement forestier de Tâyninh. A ce dernier titre, il a facilité l'accès de la plantation sus désignée par la construction d'une route et le défrichement des forêts faisant partie de cette plantation, en violation de l'arrêté autorisant ce travail par cinquième. On ignore si les bois de feu et d'œuvre sortant des forêts de cette société acquittent des droits forestiers. Mais ceci est une autre histoire...

M. Dujardin restera-t-il, tout ensemble, chef du Service forestier de Cochinchine, chef du cantonnement forestier de Tâyninh, et administrateur délégué de la Société de Tabelyul ? Ou bien se soumettra-t-il aux ordres du ministre des colonies et du gouverneur général de l'Indochine ?

LE POU DE BOIS.

Tâyninh
À la plantation de Nang-Ra,
un conducteur de tracteur se tue accidentellement
(*L'Écho annamite*, 19 août 1930)

Le 4 septembre, vers 9 heures du matin, M. Brocq, directeur de la Société du Domaine de Tabelyul, à Logo, était prévenu par des coolies que le chauffeur Nguyễn van Phat s'était tué, en conduisant un tracteur.

Rendu sur les lieux, il constata que le tracteur était retourné sur le malheureux, pris entre le guidon, le siège et les leviers, le « Fordson » cabré dans la position verticale. La mort avait dû être instantanée, comme l'ont déclaré les témoins de l'accident, qui semble imputable à l'imprudence de la victime, laquelle avait voulu se dégager d'un fond bourbeux, sans décrocher la charrue.

L'infortuné avait été frappé, violemment, par le volant, qui comprimait le haut de la poitrine.

Nguyễn van Phat fut inhumé, après constatations.

DANS L'ORBITE DE LA SICAF

Société du domaine de Tabelyul
en liquidation amiable
Siège social à Saigon
CONVOCATION

(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 16 octobre 1937)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 3 novembre 1937 à 11 heures 30 au siège du comité de l'Indochine 43, boulevard Malesherbes à Paris (8^e), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour.

(Voir *L'Impartial* du 14 octobre 1937).

Liquidation de la Société du domaine de Tabelyul
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 11 décembre 1937)

Du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la SOCIÉTÉ DU DOMAINE DE TABELYUL dont le siège social est à Saïgon, en liquidation amiable, tenue le 3 novembre 1937, sur convocation du liquidateur, il appert que :

- 1° L'assemblée a approuvé les comptes de la liquidation ;
- 2° a donné *quitus* et décharge pleine et entière au liquidateur pour sa gestion.
- 3° a déclaré définitivement closes à compter dudit jour les opérations de la liquidation.

Des copies certifiées conformes du procès-verbal ont été déposées aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon le 9 décembre 1937.

Le liquidateur :
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE D'AGRICULTURE ET DE FINANCE
représentée par ses liquidateurs
42, rue d'Anjou, PARIS (8^e)
L'*Impartial* du 10 décembre 1937

AFFAIRE CONNEXE

Chronique des provinces
Tây Ninh
Un scandale en perspective ?
par Nhu-Tam
(*L'Écho annamite*, 26 novembre 1929)

Tout passe, même les scandales forestiers, et notamment celui de Biênhoà⁴ !
Mais à peine tombé dans l'oubli, le scandale de Biênhoà a son pendant à Tây Ninh, lequel ne diffère du premier que par le mode de détournement. Ses auteurs sont un garde-forestier et un marchand de bois.

On parle d'un sac important de Réserves forestières sur la frontière du Cambodge par un marchand de bois cambodgien, notable et neveu d'un chef de canton. Cette destruction de forêts classées n'a pu se faire, depuis trois ans, qu'avec la complicité du fonctionnaire chargé de la protection de nos Réserves. Ô ironie des mots !

On évalue à plus de cinquante mille piastres les bois ainsi sortis des forêts en question.

Une plainte, paraît-il, a été déposée par un habitant de la région, contre le notable cambodgien. L'enquête suivra son cours. Elle aboutira certainement — à moins de se terminer, comme tant d'autres, en queue de poisson, à la découverte du grand pot aux roses.

Nous croyons savoir que le garde-forestier dont il s'agit a été déjà, l'année dernière, l'objet d'une plainte du dénommé N.V.M. de N. D., pour sac de Réserves, souscription

⁴ Voir Forestière Indochinoise (Cie).

illégal en faveur d'un garde indigène et commerce, étant fonctionnaire, de bois d'œuvre et de chauffage.

Mais n'anticipons pas. Chaque chose arrivera en son temps.

Nouveau scandale en perspective ?
par N.T. [Nhu-Tam]
(*L'Écho annamite*, 26 décembre 1929)

Sous ce titre, nous avons, dans *L'Écho annamite* du 26 novembre, parlé d'une plainte du nommé N. V. M., de N. D., contre un garde forestier européen, pour sac de réserves, souscription illégale, au profit d'un de ses subordonnés indigènes, et commerce de bois d'œuvre et à brûler.

Nulle suite n'a été donnée à cette affaire, selon la détestable habitude instaurée ici, clairement mise à jour par le retentissant scandale forestier de Biênhoà. Au contraire, on a cherché un arrangement à l'amiable, au dam de l'Administration.

Dans ces conditions, le forestier mis en cause aurait tort de se gêner ! De fait, il ne se gêne pas, et continue à commettre ses méfaits, à présent avec la complicité d'un maire cambodgien, nommé X. R., de T. R, toujours sans être inquiété le moins du monde. On se garderait bien, d'ailleurs, de lui chercher noise, pour des raisons faciles à deviner et à comprendre mais que nous croyons inutile d'approfondir.

Le bruit court que le maire X. R. est maître incontesté des réserves forestières de sa circonscription. Il coupe lui-même ou fait couper dans ces réserves. Le bois ainsi obtenu est destiné à la vente ou à une scierie lui appartenant. L'argent détourné ainsi du trésor public serait de l'ordre de cinquante mille piastres, une paille, il est vrai, comparé à ce qui s'est passé à Biênhoà, et sur quoi le silence se fait de plus en plus absolu.

À l'heure actuelle, X. R. détient chez lui du *son* et du *dau-nuoc*, en quantité industrielle, sans jamais payer un sou de droit. D'où proviennent ces bois. sinon des réserves de T. R où se trouvent un nombre considérable d'arbres fraîchement décapités, dont les troncs mutilés constituent autant de témoins muets et impuissants, mais non pas sans éloquence, des agissements répréhensibles que nous signalons ?

On affirme, d'autre part, que des camions automobiles viennent, quotidiennement, de Chuc et de Soai-Riêng, transporter des bois régulièrement martelés, qui n'en sortent pas moins des réserves de T. R., dévastées par ce même Khmer, avec la complicité de son ami européen.

Les deux compères, au reste, ne pratiquent pas que de cette manière le rapprochement et la collaboration franco-indigènes, pour leur enrichissement ultra-rapide, se traduisant, pour nos budgets, par une perte et un manque à gagner dont l'importance reste à déterminer, chose qui serait aisée si les autorités supérieures se décidaient, une fois pour toutes, à ouvrir, sur les faits graves que nous leur dénonçons, une enquête, mais sérieuse et impartiale, et non pas seulement pour la forme et pour la frime.

N'accuse-t-on pas, en effet, ce sujet de S. M. Monivong de tirer des ressources pécuniaires appréciables de divers tripots installés dans son fief, où les jeux de hasard fleurissent comme champignons à l'époque des pluies ? Le poker annamite, appelé *phé*, y est particulièrement en honneur. Naturellement, le forestier européen n'est pas oublié dans cette exploitation du vice. On prétend même qu'il se taille une part de lion dans la cagnotte.

Nous y reviendrons.
